

CONTRAT DE FAMILLE D'ACCUEIL

Entre les soussignés :

L'Association Félin pour l'Autre 50,
représentée par sa présidente Cloé Brione.

 1066 Route du Calvaire, 50320 Folligny
 Email : assofelinpourelautre50@gmail.com
 Téléphone : 07 83 71 10 96

Et :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Téléphone :
- Email :
- Date de naissance :

+ Photocopie de pièce d'identité : (à joindre au contrat)

Objet du contrat

Ce contrat a pour objet de confier un ou plusieurs chats à la famille d'accueil, à titre temporaire, sous la responsabilité exclusive de l'association Félin pour l'Autre 50, en attente d'adoption. L'animal reste la propriété de l'association pendant toute la durée de l'accueil.

Identification de l'animal ou des animaux

Nom (peut être complété ultérieurement à la signature) :

Âge / Date de naissance (si connue) :

Identifiant (puce ou tatouage, si connu) :

Descriptif physique (en l'absence d'identification) :

Nom (peut être complété ultérieurement à la signature) :

Âge / Date de naissance (si connue) :

Identifiant (puce ou tatouage, si connu) :

Descriptif physique (en l'absence d'identification) :

Nom (peut être complété ultérieurement à la signature) :

Âge / Date de naissance (si connue) :

Identifiant (puce ou tatouage, si connu) :

Descriptif physique (en l'absence d'identification) :

Nom (peut être complété ultérieurement à la signature) :

Âge / Date de naissance (si connue) :

Identifiant (puce ou tatouage, si connu) :

Descriptif physique (en l'absence d'identification) :

1. Accueil de l'animal – Conditions générales

- La famille d'accueil s'engage à accueillir l'animal à son domicile dans un environnement sain, sécurisé et adapté à son bien-être.
- Si d'autres animaux vivent dans le foyer, le(s) chat(s) confié(s) devra/ont être isolé(s) dans une pièce séparée pendant au moins 7 jours ou jusqu'à ce qu'un rendez-vous vétérinaire écarte toutes maladies potentielles.
- Il est fortement recommandé de réaliser un test FIV/FelV avant la sortie d'isolement, idéalement lors de la première consultation afin d'éviter tout risque pour vos animaux.
- La litière doit être entretenue quotidiennement. Les gamelles doivent être nettoyées régulièrement afin de prévenir l'apparition de maladies (ex : acné féline).
- Le chat doit être accueilli dans un environnement dont la température est stable, idéalement comprise entre 19°C et 26°C.
- Les fenêtres ne doivent pas être laissées ouvertes. Une attention particulière est exigée pour les fenêtres oscillo-battantes, dangereuses pour les chats. Celles-ci ne doivent être ouvertes qu'en votre présence et sous surveillance constante.
- Aucun accès à l'extérieur n'est autorisé pour les chats pris en charge par l'association.

2. Alimentation et soins courants

- La nourriture fournie par l'association doit être utilisée.
- Si la famille d'accueil souhaite fournir elle-même l'alimentation du chat, cette décision doit être validée en amont par l'association.
- L'administration de médicaments doit obligatoirement être communiquée à l'association et ne peut se faire qu'après accord du vétérinaire partenaire de l'association.

Vétérinaire partenaire :

Martin Desmottes – Cabinet vétérinaire de La Haye-Pesnel

Email : veterinaireslhp@gmail.com

Téléphone : 02 33 61 52 40

3. Suivi vétérinaire

- Un rendez-vous vétérinaire doit être pris dans les 7 jours suivant l'arrivée de l'animal, sauf accord contraire convenu avec l'association.
- L'animal doit être suivi uniquement par le vétérinaire partenaire de l'association.
- En cas d'urgence vitale, un autre vétérinaire peut être consulté, mais l'association doit être informée sans délai.
- L'association prend en charge tous les frais vétérinaires essentiels à la santé de l'animal. Aucun frais ne doit être avancé sans accord préalable écrit. En cas d'avance non validée, l'association se réserve le droit de refuser le remboursement.
- Selon les circonstances, si un suivi vétérinaire insuffisant ou non respecté de la part de la famille d'accueil entraîne des frais supplémentaires pour l'association (par exemple, la nécessité de refaire une vaccination), l'association se réserve le droit de

demandeur un remboursement partiel ou total des frais engagés, en fonction de la situation.

- Toutes les informations relatives aux rendez-vous vétérinaires (date, motif, animal concerné, etc.) doivent être transmises dans le groupe Messenger "Suivi vétérinaire", ainsi qu'un compte-rendu après chaque consultation.

Pour les soins de base, l'association prend en charge :

- **Chat adulte** : identification, primo-vaccination, rappel, stérilisation, vermifuge, antiparasitaire, test FIV/FelV
- **Chaton** : identification, primo-vaccination, rappel(s), vermifuge, antiparasitaire

4. Adoption – Procédure et règles

- La famille d'accueil s'engage à ne pas vendre, céder, abandonner l'animal, que ce soit dans la nature, chez le vétérinaire, ou ailleurs.
- L'animal ne peut pas être confié à une autre personne (gardiennage temporaire, vacances, etc.) sans accord écrit et préalable de l'association.
- Si la famille d'accueil souhaite adopter le chat qu'elle héberge, elle bénéficie d'un droit de priorité, sous réserve que l'association estime que les conditions d'accueil sont adaptées aux besoins de l'animal et que l'adoption est dans son intérêt. Dans ce cas, l'association prend en charge les soins vétérinaires habituels jusqu'à l'adoption effective, comme pour tout autre chat confié. La famille d'accueil bénéficie des mêmes conditions d'adoption que toute autre famille adoptante, notamment en ce qui concerne les frais, la procédure, le formulaire d'engagement, et le délai de 7 jours après validation du formulaire avant le "départ" officiel de l'animal.

La procédure d'adoption est la suivante :

- Lorsque l'animal est prêt à être adopté, l'association publie une annonce.
- Les candidatures pertinentes sont transmises à la famille d'accueil.
- Un premier contact avec la famille adoptante potentielle doit être établi dans un délai de 72 heures suivant la transmission de la candidature.
- Une visite de l'animal doit ensuite être organisée, selon les disponibilités respectives de la famille d'accueil et de la potentielle famille adoptive.
- Lors de cette première rencontre, aucune décision ne doit être communiquée immédiatement. Un délai de réflexion d'au moins 48h est requis pour évaluer la candidature, poser d'éventuelles questions complémentaires, et permettre à l'association de donner son avis.
- Si l'adoptant confirme son souhait, la famille transmet son adresse mail à l'association.
- L'association envoie un formulaire de connaissances et d'engagement à remplir.
- 7 jours doivent s'écouler entre la date de signature du formulaire complété et l'adoption effective.
- La décision finale d'adoption est prise conjointement par l'association et la famille d'accueil.

5. Responsabilité en cas de perte ou d'accident

- En cas de perte de l'animal, la famille d'accueil s'engage à participer activement aux recherches et à rembourser les frais engagés par l'association pour l'animal.
- La recherche se poursuit jusqu'à récupération de l'animal ou décision écrite de l'association d'interrompre les recherches, accompagnée d'une demande de dédommagement.
- En cas de négligence ou mise en danger de l'animal, la responsabilité de la famille pourra être engagée juridiquement et financièrement.

6. Accueil d'animaux d'autres associations

Toute cohabitation avec des animaux provenant d'autres associations, ou ailleurs (ex : extérieur), doit faire l'objet d'une validation préalable par l'association Félin pour l'Autre 50. Aucun contact entre animaux ne doit avoir lieu sans accord explicite, afin d'éviter tout risque sanitaire.

7. Résiliation anticipée

La famille d'accueil s'engage à accueillir l'animal jusqu'à son adoption définitive. En cas d'impossibilité de poursuivre cet engagement, une demande de résiliation anticipée peut être formulée auprès de l'association, accompagnée d'un préavis de 90 jours afin de permettre l'organisation d'une solution de remplacement.

Une résiliation sans préavis ne peut être acceptée que dans les cas suivants :

- Hospitalisation de la famille d'accueil
- Présentation d'un certificat médical attestant d'une incapacité à s'occuper d'un animal

En dehors de ces cas spécifiques, la famille reste engagée auprès de l'association pour la durée de l'accueil.

8. Logistique (nourriture, litière, matériel)

L'association fournit les éléments nécessaires à la prise en charge de l'animal. Il est de la responsabilité de la famille d'accueil de surveiller l'état de ses stocks et d'alerter l'association dès que le stock commence à diminuer, au moins une semaine à l'avance. Les fournitures doivent être récupérés sur rendez-vous, à l'une des deux adresses suivantes, selon la disponibilité et localisation des fournitures demandées :
Cloé Brione : 1066 Route du Calvaire, 50320, Folligny.
Elvina Godefroy : 2 Le Bas Saultbesnon, 50870, Le Parc.

Le fait de se rendre habituellement à l'une des deux adresses ne constitue en rien une garantie définitive. En fonction de la disponibilité des bénévoles et du stock disponible, l'association se réserve le droit de demander à la famille d'accueil de se rendre à l'autre adresse.

Situation exceptionnelle - litière : L'association s'engage à fournir la litière nécessaire. Toutefois, en cas de rupture temporaire de stock, la famille d'accueil pourra être sollicitée pour un dépannage ponctuel. Une collecte est organisée tous les mois et demi afin de constituer un stock prévisionnel.

9. Cotation Famille d'Accueil

Une cotation annuelle est demandée à chaque famille d'accueil, au moment de la signature du contrat, et doit être renouvelée pour l'année suivante :

- 5 € : tarif solidaire
- **10 € : tarif conseillé**
- 15 € : tarif soutien

Elle peut être réglée en espèces, par chèque, ou via le lien HelloAsso (<https://www.helloasso.com/associations/felin-pour-l-autre-50/adhesions/adhesion>).

Des dons financiers complémentaires sont bienvenus mais non obligatoires, l'association ne vivant que grâce aux dons et aux frais d'adoption.

10. Respect et communication

Les familles d'accueil s'engagent à respecter les valeurs de l'association. Aucun propos discriminatoire (raciste, homophobe, sexiste, transphobe, etc.) ne sera toléré.

En cas de désaccord ou difficulté, la famille est invitée à en discuter en privé (par téléphone, message ou rendez-vous). Le groupe Messenger de l'association n'est pas un lieu de débat ou de plainte.

Le groupe de discussion réservé aux familles d'accueil a pour objectifs principaux de :

- Partager des discussions entre familles d'accueil
- Donner des nouvelles des chats en accueil
- Permettre à Cloé et Elvina de diffuser des messages groupés, rappels, et informations importantes

Il est demandé à chaque famille d'accueil de respecter cet espace, en évitant tout propos inapproprié ou susceptible de nuire à la bonne ambiance du groupe.

11. Obligation de suivi et de communication

- La famille d'accueil s'engage à transmettre des nouvelles des chats qu'elle héberge au minimum une fois par semaine, si tout se passe bien. La famille d'accueil s'engage à répondre dans un délai raisonnable aux sollicitations de Claire, Elvina ou Cloé, afin de veiller à la bonne organisation de l'association.
- En cas de problème, maladie, doute, inquiétude, ou tout autre souci concernant un animal, la famille d'accueil doit informer l'association immédiatement afin de permettre une prise en charge rapide.

12. Entrée en vigueur et durée

Ce contrat prend effet à la date de signature et reste en vigueur jusqu'à l'adoption définitive de l'animal, sauf cas de résiliation anticipée prévue ci-dessus.

13. Clause en cas de non-respect du contrat

En cas de non-respect des engagements mentionnés dans le présent contrat, l'association se réserve le droit de récupérer l'animal immédiatement, sans préavis.

Cette reprise pourra avoir lieu à tout moment, dès que l'association estime que la sécurité, la santé ou le bien-être de l'animal ne sont plus garantis.

La famille d'accueil s'engage à coopérer pleinement et à restituer l'animal sans opposition ni délai.

14. Signatures

Fait à _____, le _____

Pour l'Association Félin pour l'Autre 50 :

Nom : Brione

Prénom : Cloé

Fonction : Présidente

Signature :



La Famille d'Accueil :

Nom : _____

Prénom : _____

Signature :